

L'écriture dans les nouveaux programmes de collège

« En lisant EN ECRIVANT » : l'écriture est « au cœur » des préoccupations et vient « couronner le tout »

La mise en œuvre pédagogique implique de restructurer les entrées proposées par le texte officiel

I. Les différents statuts des travaux d'écriture

II. Les différents types d'écrit

III. Proposition de progression annuelle

« L'écriture s'apprend : elle nécessite dès la 6ème un enseignement rigoureux et un entraînement régulier. »

Ainsi, distingue-t-on clairement « écrire pour apprendre à écrire » et « écrire pour s'entraîner à écrire ».

La progression de l'apprentissage se déploie en termes d'exigences et d'objectifs :

- Les exigences attendues sont :

⇒ la correction de l'expression,

⇒ la cohérence de la composition,

⇒ le respect des consignes,

⇒ la richesse et la sensibilité de l'invention.

- L'objectif essentiel de l'apprentissage de l'expression écrite en 6e est de « susciter le goût et le plaisir d'écrire » ;
- en 5e, il devient « développer la capacité et le goût d'écrire » ;
- en 4e , on peut lire « favoriser l'inventivité des élèves et le goût d'écrire en variant les exercices » ;

- enfin, en 3e, l'élève doit pouvoir
 - ⇒ « affiner l'expression de soi,
 - ⇒ développer et affirmer son point de vue dans l'argumentation,
 - ⇒ mettre l'accent sur l'implication et l'engagement (opinion, conviction, émotion),
 - ⇒ ou au contraire, la mise à distance et le détachement (objectivité, distance critique, humour). »

I. Pour la notion de « travaux d'écriture », notion très vaste, on insiste sur des distinctions :

- 1/ Pas de séance sans écriture

toute séance comporte un moment d'écriture (p.3) « Cet entraînement est CONSTANT et intervient à différents moments dans l'organisation de la classe de français. Toute séance d'analyse de textes littéraires comporte avant la séance, pendant, à la fin ou après, des travaux d'écriture. »

On veille donc à

- ⇒ l'élaboration d'une trace écrite :
« préparation, synthèse ou réinvestissement du travail effectué en classe » (6e) ;
- ⇒ la liaison fondamentale à établir avec l'étude de la langue
- ⇒ la variété des activités d'écriture ;
- ⇒ la fréquence des travaux d'écriture
- ⇒ l'exploitation systématique du lexique acquis

2/ Des séances spécifiques consacrées à l'expression écrite

- pour la rédaction de descriptions et de dialogues afin, « le cas échéant » de les insérer « dans ses propres écrits » (5e) ;
- pour « la rédaction du résumé d'un récit ou d'une scène de théâtre, ainsi qu'à la rédaction de paragraphes argumentatifs » ;

- pour « l'apprentissage du vocabulaire des sentiments » pour « enrichir les textes écrits par les élèves » ;
- pour le « vocabulaire de l'abstraction, du jugement et du raisonnement » pour donner « des éléments nécessaires à la rédaction de réponses argumentées et à l'expression justifiée de leur point de vue » p.10 (4e) ;

- pour « l'écriture complexe combinant expression de soi et récit ou récit et argumentation » p.12 de même que pour « la prise de notes » ;
- enfin, pour l'écrit argumentatif dont on « exige, au collège, seulement la présentation d'une prise de position étayée par quelques arguments et exemples : ce type d'écrit sera développé au lycée. » p.13 (3e)

3/ Distinction entre objectifs prescrits et projet pédagogique annuel :

- a. La question de la longueur des devoirs se considère sur l'année et constitue partie du projet annuel.
 - Elle est progressive.
 - On variera donc les formes et les longueurs.

b. La question du travail du brouillon est récurrente dans les textes pour les deux aspects de l'écrit retenus.

- Dans ce cadre, on constate la disparition de l'écriture pour soi et l'insistance sur l'écriture pour autrui.

c. On pourra distinguer deux types de travaux d'écriture :

- TRAVAUX d'ECRITURE type A

On retiendra les écritures qui relèvent du « personnel »

- o Raconter
- o Inventer
- o Exprimer

- TRAVAUX d'ECRITURE type B

On retiendra les écritures qui relèvent du « fonctionnel »

- o Prise de notes
- o Traces écrites
- o Réponse à des questionnaires de lecture

II. On peut relever les typologies suivantes dans le domaine de l'Expression Ecrite (acception contenue dans la notion plus vaste de « travaux d'écriture ») :

1. les écritures narratives ;
2. les écritures en relation avec le programme de lecture ;

3. les écritures poétiques ;
4. les autres écritures génériques ou typologiques, pas en relation directe avec le programme de lecture, considérées du point de vue de leurs techniques et qui vont s'intensifiant et se complexifiant en classe 3e ;
5. les écritures initiées par l'étude d'un support différent (dans le cadre de l'histoire des arts)

6. les écritures liées à la construction du sens d'un support travaillé en classe (initiation à l'écriture de commentaire) qui apparaissent en 4e pour se poursuivre en 3e
7. les écritures longues, individuelles ou collectives, qui disparaissent en 3e au profit de :
8. l'écriture d'entraînement au DNB.

III. Tous ces travaux d'écriture vont se complexifiant au sein d'un niveau et/ou d'un niveau à l'autre. La progression est nettement spiralaire.

La question de la longueur des devoirs est progressive à l'intérieur de l'année et d'un niveau à l'autre.

1. La variété :

- Il s'agit bien de varier les formes et les contenus de même que la taille.
- L'esprit du texte est clair (l'exigence est croissante en terme de longueur) mais il faut aussi varier l'effort demandé aux élèves

- On constate par ailleurs l'absence de rédaction de Lettres dans la liste des Travaux d'Ecriture en 4e ; il n'est cependant pas exclu de rattacher cet apprentissage à la rubrique Expression Ecrite / Objectifs où l'on peut lire :

« L'élève recourt à des techniques et procédés étudiés dans les textes. »

2. Un travail abouti toutes les trois semaines

- Comprendre qu'il faut relever et évaluer pour tous un travail écrit toutes les trois semaines.
- Ce travail est considéré comme abouti lorsque l'enseignant considère qu'il a atteint les objectifs d'apprentissage qu'il s'était fixés.

3. L'évaluation

D'autres travaux, qui peuvent avoir un statut préparatoire au travail « abouti », sont justiciables d'un autre type d'évaluation :

c'est pourquoi l'enseignant devra revoir sa
conception de l'évaluation :

⇒ là encore il faudra apprendre à varier